

MAINTENANCE CABINE DE PREMIER NIVEAU

POUR LES PERSONNELS DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE

➤ QUI SOMMES-NOUS ?

LA CST, COMMISSION TECHNIQUE DE L'IMAGE ET DU SON

est la plus ancienne association de techniciens du cinéma et de l'audiovisuel, née en 1948.

Son activité se décline autour de ses trois missions principales :

- le partage des bonnes pratiques au sein de la profession qui permet l'élaboration de recommandations techniques et la contribution aux normes nationales et internationales ;
- l'accompagnement technique des professionnels dans la mise en oeuvre des meilleures pratiques. La CST conseille ainsi les exploitants de salle de cinéma pour l'application des normes NF S 27 001 - Caractéristiques dimensionnelles des salles de cinéma et NF S 27 100 - projection du cinéma numérique ;
- la Maison des associations du cinéma et de l'audiovisuel. La CST est avant tout un lieu d'échange et de partage d'expérience. Aujourd'hui, à l'instar du SCARE, les principales associations professionnelles des secteurs de l'audiovisuel et du cinéma sont membres de la CST.

LE SCARE, SYNDICAT DES CINÉMAS D'ART DE RÉPERTOIRE ET D'ESSAI

regroupe plus de 400 cinémas, soit plus de 700 écrans indépendants et Art et Essai, de toutes tailles, dans toutes les régions de France : établissements emblématiques de Paris et des grandes villes, cinémas de périphérie, villes moyennes et petites, zones rurales.

Il accompagne ses adhérents dans leurs démarches et défend leurs intérêts :

1/ Auprès des partenaires professionnels et institutionnels

- instances de tutelle : CNC, Médiateur du cinéma
- pouvoirs publics : Ministère de la Culture, de l'Economie, Parlement
- collectivités territoriales : départementales, régionales, communautés urbaines,

2/ Parmi l'ensemble des salles de cinéma et les autres organisations professionnelles du cinéma et notamment distributeurs

Il organise tout au long de l'année des ateliers prospectifs et de réflexion, à Paris et en régions ou à l'occasion de festivals (Festival de La Rochelle, Sommet des Arcs), des rendez-vous réguliers distribution / exploitation, pour favoriser le dialogue entre distributeurs et exploitants.

Le SCARE bénéficie d'un numéro d'autorisation d'organisme de formation : 11 75 56882 75

Il organise des sessions de formation pour le personnel des salles de cinéma depuis 2017.

➤ LA FORMATION

La CST et le SCARE proposent des sessions de formation ayant pour objet la maintenance de premier niveau des cabines de projection.

En effet, la durée de vie du matériel de projection numérique est allongée si une maintenance de premier niveau est effectuée régulièrement, en complément d'actions de maintenance de deuxième et troisième niveau, effectuées une à deux fois par an par l'installateur.

Ces opérations de maintenance sont décrites dans la recommandation technique CST RT045 - maintenance technique des équipements de projection numérique des films, téléchargeable sur le site www.cst.fr/recommandations-techniques/

La connaissance des opérations de maintenance de premier niveau permet l'approfondissement et l'amélioration de la pratique professionnelle in situ, d'une part, et une meilleure réalisation des prescriptions dispensées par un technicien de maintenance lors d'un appel à la hotline de l'installateur ;

2 SESSIONS DE FORMATION PROPOSÉES

1 demi-journée théorique de 9h30 à 13h en visioconférence

1 journée avec cas pratique de 9h30 à 12h30, puis de 14h à 17h en présentiel

LE PUBLIC CONCERNÉ

La formation s'adresse aux personnels des salles de cinéma : directeur.ice.s, directeur.ice.s techniques, personnel de cabine de projection, personnel d'accueil, tout personnel ou bénévole d'un établissement cinématographique.

La seconde session est réservée aux directeur.ice.s, directeur.ice.s techniques, responsables techniques, projectionnistes, personnel ayant accès à la cabine de projection.

La formation s'adresse à :

15 participants maximum pour la session théorique en visioconférence

5 participants maximum pour la session pratique en présentiel

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour la session théorique

Prérequis pour la session pratique :

- Avoir participé à la session théorique

- Savoir opérer de façon simple un projecteur numérique, connaissance de base en cinéma numérique (DCP, KDM...)

DURÉE

La durée de la session théorique est fixée à 3h30 / **Horaires de la session** : 9h30-13h

La durée de la session pratique est fixée à 6h / **Horaires de la session** : 9h30-12h30 / 14h-17h

LE PROGRAMME

Interventions théoriques et ateliers pratiques composent le programme.

1/ La session théorique est consacrée à la présentation générale des différents types de maintenance (premier niveau, second niveau etc) :

- Présentation générale de la Recommandation Technique 045
- Les points indispensables du contrat de maintenance
- Identification des points de vigilance, des actions d'entretien et de maintenance à conduire
- Présentation des mires, outils de pré-diagnostic des anomalies et/ou pannes pouvant survenir

2/ La session pratique est consacrée à un atelier pratique sur un équipement permettant de réaliser effectivement des opérations de maintenance de premier niveau.

- La "découverte" du projecteur : ouverture des capots, enlever l'optique, nettoyage du miroir, etc.
- Les zones à dépeussier
- Les impacts sur l'image
- Les pièces à changer lors d'une maintenance
- L'impact de la crise sanitaire sur la maintenance
- Apprendre à vérifier les niveaux à l'aide d'outils simples
- Maximiser son autonomie en cabine

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

Session théorique :

- Acquérir les notions générales de maintenance d'une cabine de projection ;
- S'approprier le contrat de maintenance de son matériel
- Identifier les points de vigilance et les actions d'entretien et de maintenance à conduire ;
- Savoir appliquer les prescriptions dispensées par un technicien de maintenance lors d'un appel à la hotline de l'installateur ;

Session pratique :

- Effectuer un pré-diagnostic des anomalies et/ou pannes pouvant survenir ;
- Analyser les besoins de recours à la hotline ou à une visite technique de l'installateur ;
- Acquérir les gestes nécessaires pour accéder au matériel en vue d'effectuer la maintenance ;
- Utiliser les mires de synchronisation et de niveau sonore

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation est basée sur des méthodes essentiellement actives, qui développent une pédagogie horizontale où les participants sont acteurs de leurs apprentissages. Les modules proposent des temps variés : apprentissage de connaissances et transmission d'un savoir d'expert, mise en situation pratique, réflexion et échanges autour des activités proposées.

MOYENS TECHNIQUES

La CST met à disposition ses locaux : Cabine de projection équipée d'un projecteur Christie 2210 (session pratique)

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

- Distribution d'un questionnaire d'évaluation en début et fin de session à chaque participant et analyse détaillée des retours des stagiaires

INTERVENANTS

Les formations sont animées par :

Pierre-Edouard Baratange (CST). Technicien-expert, permanent de la CST depuis 2000, en charge notamment du contrôle des salles, du suivi des KDM pour les mires CST, et des assistances techniques. Il assure, en particulier, une grande partie des visites de conseil pour la vérification de la bonne application de la norme NF S 27-100 sur la projection numérique. Cette norme définit les critères qualitatifs ainsi que les méthodologies qui permettent d'évaluer la qualité technique de la projection des images et de la reproduction des sons. Pierre-Edouard assure également une part importante des visites de labellisation des salles pour les Labels Excellence ou Immersion.

Les sessions pratiques sont co-animées avec un expert de la société 2AVI. 2AVI est un prestataire d'installation cinéma, vidéo, mur LED, disposant de plus de 20 ans d'expérience.

TARIF

Session théorique en visioconférence : 300 € net de taxe, non soumis à TVA

Session pratique en présentiel : 500€ net de taxe, non soumis à TVA

Déplacements, hébergement et repas à la charge des participants, prise en charge OPCO possible.

INSCRIPTION

Formation limitée à 15 participants pour la 1e partie théorique, 5 participants pour la 2e partie pratique.

La formation pourra être mise en place à la condition de réunir le nombre minimum de participants, à savoir 12 personnes pour la partie théorique, 5 pour la partie pratique.

Demande d'inscription à effectuer auprès du SCARE.